



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) : L'UNSA SOUHAITE LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD À DURÉE INDÉTERMINÉE !



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

L'UNSA signe l'avenant de prorogation de l'accord QVT jusqu'au 31 décembre 2019

En juillet 2016, plusieurs syndicats dont l'UNSA signaient le premier accord QVT avec la Direction générale de la CDC pour la période 2016-2018. De nombreuses mesures (47 au total) ont été mises en place depuis cette date, notamment la suppression du badgeage le midi, le développement du télétravail dans toutes les directions métiers, la suppression des bornes de badgeage le matin et le soir ainsi que la semaine de 4 jours à titre expérimental.

En novembre 2018, la DRH a prorogé de manière unilatérale les mesures de l'accord QVT jusqu'au 1er juillet 2019. Faute de négociation avec les organisations syndicales, elle a présenté lors du CUEP du 11 juin 2019 un nouvel avenant pour maintenir d'une part les mesures existantes jusqu'au 31 décembre 2019 et d'autre part, ouvrir des négociations pendant cette période.

Plusieurs syndicats (UNSA – CFDT – CGC) viennent de signer cet avenant avec le Directeur général. La CGT et le SNUP, comme d'habitude, regardent les trains passer...

L'UNSA souhaite que le prochain accord soit à durée indéterminée et que les mesures expérimentales, notamment la semaine de 4 jours, deviennent définitives et ouvertes à tous les personnels.

L'UNSA participera activement à cette négociation et sera force de propositions pour améliorer la qualité de vie au travail des personnels publics et privés de la CDC.

L'objectif de notre organisation est de permettre aux personnels de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle en disposant de plus de souplesse possible dans leur organisation quotidienne.

LES VOTES DU CUEP :

Pour : UNSA - CFDT - CGC

Abstention : CGT

Ne prend pas part au vote : SNUP



L'UNSA S'ENGAGE DANS LA BATAILLE RÉFÉRENDAIRE DU NON À LA PRIVATISATION D'ADP (AÉROPORTS DE PARIS)

L'UNSA a lancé au niveau national une campagne de mobilisation de ses structures syndicales dans la signature au référendum d'initiative partagé sur la proposition de loi.

4,7 millions de signatures sont nécessaires pour contraindre le Parlement à examiner la proposition de loi (présentée en application de l'article 11 de la constitution) visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Parce qu'ADP est un enjeu de souveraineté de la France dans ses infrastructures stratégiques de mobilité, parce qu'ADP est une entreprise rentable (son cours en bourse a été multiplié par 3,5 depuis 2006), **l'UNSA Groupe CDC soutient totalement cette initiative et appelle ses adhérents et sympathisants à signer cette pétition en ligne.**

www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1